

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2024

/

Délibération n° 2024D86

Le Conseil communautaire, convoqué le 2 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 8 juillet 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 37

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, C. BARANGER, F. MORNET

APREMONT : G. CHAMPION

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 9 dont 6 pouvoirs

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR (pouvoir à F. ROY), I. GUERINEAU (pouvoir à C. BARANGER), Ch. GUILLET (pouvoir à S. ADELEE), R.

URBANEK (pouvoir à F. MORNET)

BELLEVIGNY : F. FLEURY

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD (pouvoir à Ch. GAS)

MACHE : C. NEAU (pouvoir à F. RAGER)

POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD, N. KUNG

Absents : 3

APREMONT : S. BUFFETAUT

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association « Initiative Vendée Terres et Littoral ».

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil de renouveler la convention de partenariat avec Initiative Vendée Terres et Littoral pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les conditions de partenariat sont précisées dans le projet de convention joint à la présente délibération.

La participation financière est déterminée selon le mode de calcul suivant :

Montant cotisation IVTL de l'année N :

*Nombre d'habitants INSEE N-1 * 0,77 euros*

*+ Nombre de dossiers de prêt de la collectivité de l'année N-1 * 152 euros*

*+ Nombre de prêts de la collectivité en cours de remboursement * 92 euros (hors ceux de l'année N-1)*

Ainsi, pour l'année 2023, le montant du soutien financier est fixé à 46 452 €.

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'objectifs entre la Communauté de communes et l'association Initiative Vendée Terres et Littoral.

- D'autoriser le Président ou son représentant à passer et signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240708-2024D86-DE



- De déléguer au Président le pouvoir de passer et signer tout avenant à la convention dans la limite des crédits votés chaque année par le conseil communautaire.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le neuf juillet deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15/07/2024.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

